



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais, arabe, espagnol  
et français seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2021**

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Tunisie

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Tunisie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite à la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 830 000 dollars des États-Unis à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 25 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2021-2025.

---

\* [E/ICEF/2021/1](#).



## Fondements du programme

1. La population de la Tunisie était estimée à 11,7 millions d'habitants en 2020, dont 3,3 millions d'enfants, 68 % de la population totale vivant dans des zones urbaines. La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont a été saluée la transition politique vers la démocratie, notamment grâce à la Constitution de 2014 et à une série d'élections présidentielles, parlementaires et municipales libres et équitables.

2. La Tunisie a adopté une législation visant à criminaliser la violence contre les femmes et les filles en 2017, ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications en 2018 et présenté son rapport valant quatrième à sixième rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant en 2019. Elle est le premier État non-membre du Conseil de l'Europe à avoir ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote). L'examen périodique universel de 2017 a été l'occasion d'encourager la Tunisie à poursuivre ses efforts en matière de protection de l'enfance ; à mettre en place un mécanisme indépendant de surveillance du respect des droits de l'enfant ; et à investir davantage de ressources publiques pour effacer les disparités régionales et socio-économiques dans le domaine de l'éducation.

3. La Tunisie a participé à l'examen national volontaire du développement durable de 2019 dans le cadre d'un processus participatif qui a souligné son engagement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à concrétiser la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte. La Tunisie se classe au premier rang en Afrique pour ce qui est des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable<sup>1</sup>.

4. Le taux de croissance économique annuel moyen est de 1,4 % depuis 2011, contre 4,5 % au cours de la décennie précédente. Les défis à relever sont notamment la persistance de taux élevés de sous-emploi et de chômage, en particulier parmi les femmes, les jeunes et les titulaires d'un grade universitaire; les déséquilibres macroéconomiques et budgétaires ; l'instabilité dans la région ; et la volatilité des marchés internationaux. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) assombrit davantage encore les perspectives d'un développement équitable et durable. La réduction des importantes disparités régionales et socio-économiques est compromise par des perspectives économiques fragiles, un système politique fragmenté et l'absence de consensus sur les principales réformes économiques.

5. L'indice de développement humain de la Tunisie a continué à s'améliorer entre 2010 et 2018, lorsqu'il a atteint 0,739, dans la catégorie supérieure<sup>2</sup>, malgré les transitions qui ont suivi la révolution de 2011. Le pays est en bonne voie d'éliminer l'extrême pauvreté et d'atteindre l'objectif de développement durable n° 1 (Pas de pauvreté), mais la pauvreté monétaire des enfants selon les critères nationaux de pauvreté reste 50 % plus élevée que celle des adultes (plus de 21 % contre 15 % en 2015). La pauvreté monétaire des enfants n'est que de 7,6 % dans le Grand Tunis mais avoisine 40 % dans les régions du centre-ouest et du nord-ouest<sup>3</sup>. L'impact de la

<sup>1</sup> Sustainable Development Goals Center for Africa et Sustainable Development Solutions Network, Africa SDG Index and Dashboards Report 2020 (Kigali et New York, 2020).

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain, 2018.

<sup>3</sup> Ministère des affaires sociales et UNICEF, « La garantie d'une allocation pour enfants en Tunisie : faisabilité, coût, impact et financement » (décembre 2019).

COVID-19 devrait faire passer le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire à 900 000, soit environ un quart de plus que dans le contexte pré-pandémique<sup>4</sup>.

6. Les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (Éducation de qualité) ont été mitigés<sup>5</sup>. La Tunisie offre un enseignement gratuit et obligatoire aux enfants âgés de 6 à 16 ans et affiche un taux d'achèvement du cycle primaire de 94 % pour les garçons et 96 % pour les filles. Bien que plus de 6,5 % du produit national brut et 20 % du budget national aient été consacrés à l'éducation au cours de la dernière décennie, l'efficacité et la qualité du système doivent être améliorées, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants et la réforme des programmes. Les taux d'achèvement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement supérieur (74 % et 49 %) sont préoccupants. Deux fois plus de garçons que de filles abandonnent l'école et beaucoup n'ont pas d'autres possibilités en termes d'apprentissage, de formation ou d'emploi. En 2018, 42 % seulement des élèves de dernière année du secondaire ont réussi l'examen du baccalauréat, contre 72 % en 2011. En 2018, 33 % et 72 %, respectivement, des enfants âgés de 7 à 14 ans n'avaient pas acquis les compétences de base en lecture et en mathématiques, avec peu de différences entre les sexes mais de grandes différences entre les enfants venant de familles appartenant aux quintiles de richesse les plus bas et les plus élevés et entre les zones rurales et les zones urbaines.

7. Le pourcentage d'enfants qui sont en voie de réaliser leur potentiel de développement s'est amélioré, passant de 76 % en 2012 à 82 % en 2018, selon l'indice de développement de la petite enfance<sup>6</sup>. Une stratégie de partenariat multisectoriel pour le développement de la petite enfance a été adoptée en 2018. L'accès aux services et la qualité de ceux-ci sont des défis majeurs. Seuls 51 % des enfants âgés de 3 à 5 ans étaient inscrits dans un établissement préscolaire en 2018 et il existe de fortes disparités au niveau de la scolarisation : 17 % des enfants venant des foyers les plus pauvres contre 71 % venant des foyers les plus riches ; 28 % des enfants vivant dans les zones rurales contre 63 % des enfants vivant dans les zones urbaines.

8. En ce qui concerne le développement du jeune enfant et l'objectif de développement durable n° 3 (Bonne santé et bien-être)<sup>7</sup>, la Tunisie a fait des progrès constants depuis 2000 s'agissant de réduire les taux de mortalité infantile, bien que le taux de diminution ait récemment ralenti. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 17 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2018. Le système de santé a pâti de plusieurs années de sous-investissement, un indicateur en étant la réduction de la couverture vaccinale complète des enfants de moins de 3 ans, qui est tombée de 94 % en 2012 à 79 % en 2018. La couverture vaccinale contre la rougeole est passée de 94 % à 75 % au cours de la même période, ce qui a conduit à une épidémie en 2019. La pandémie pourrait compromettre davantage encore la couverture vaccinale. Alors que la Tunisie était à l'avant-garde dans la gestion de la COVID-19 durant la première vague, elle a commencé à afficher un pic important de transmission communautaire en septembre 2020.

<sup>4</sup> Oxford Policy Management, Partnership for Economic Policy et UNICEF, « Tunisie : Impact des mesures de confinement associées à la pandémie COVID-19 sur la pauvreté des enfants » (juillet 2020).

<sup>5</sup> Les données sur l'éducation proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples et du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>6</sup> L'indice de développement de la petite enfance mesure le niveau de développement des enfants en termes d'aptitude à lire, à écrire et à compter et en termes de développement physique et socio-affectif. Les données relatives au développement de la petite enfance et à l'éducation préscolaire proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples.

<sup>7</sup> Les données sur la santé, la nutrition, les pratiques disciplinaires violentes et l'eau et l'assainissement proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples.

9. En ce qui concerne le développement du jeune enfant et l'objectif de développement durable n° 2 (Nutrition), la Tunisie affiche un faible taux de retard de croissance (8,4 %). L'augmentation du pourcentage de surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans, qui est passé de 13 % en 2012 à 17 % en 2018, et le risque de surcharge pondérale, qui est actuellement de 44 %, sont davantage préoccupants. Le taux d'allaitement au sein exclusivement des enfants de 0 à 6 mois est faible depuis des décennies (18 % en 1988 et 13,5 % en 2018). Bien que la tendance depuis 2006 soit légèrement à la hausse, la norme sociale favorable à l'alimentation au biberon reste un obstacle. Ces deux préoccupations ne sont pas encore reconnues comme des priorités en matière de santé publique et de nutrition, malgré leurs effets négatifs probables sur le développement à long terme.

10. La prévalence des pratiques disciplinaires violentes qui sont le fait des pourvoyeurs de soin à domicile est un indicateur clé des progrès accomplis vers l'objectif du développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces). La proportion de soignants qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires est tombée de 44 à 21 % entre 2012 et 2018 ; les parents de sexe masculin et les parents peu instruits et appartenant au quintile de richesse le plus bas sont les plus susceptibles d'approuver les méthodes disciplinaires violentes. Bien qu'il soit fait état d'un fléchissement de cette attitude, 89 % des garçons et 87 % des filles âgés de 1 à 14 ans sont soumis à une discipline violente et près d'un enfant sur quatre est victime de châtiments corporels sévères. Cela est largement indépendant de leur milieu socio-économique et de leur lieu de résidence, rural ou urbain.

11. Le droit à l'eau est inscrit dans la Constitution de 2014 et, avec l'assainissement, constitue une mesure clé pour atteindre l'objectif de développement durable n° 6 (Eau propre et assainissement). La pénurie d'eau et la mauvaise qualité de celle-ci sont des problèmes chroniques pour de nombreux Tunisiens, 57 % seulement de la population (65 % en milieu urbain et 40% en milieu rural) ayant accès à une eau potable gérée de façon sûre. En 2018, il s'est avéré que l'eau potable de 29 % des ménages (42 % en milieu rural et 23 % en milieu urbain) était contaminée par la bactérie *E. coli*. En ce qui concerne les conditions d'hygiène dans les écoles, un quart des établissements préscolaires n'est pas doté de toilettes. Parmi les écoles primaires, 43 % ne répondent pas à au moins une norme d'hygiène et 10 % ne sont pas approvisionnées en eau. Parmi les défis à relever figurent les modes d'utilisation non durables, la gouvernance fragmentée et insuffisamment financée et les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques qui contribuent aux inondations, à la pénurie d'eau et à la pollution.

12. Le programme de pays de l'UNICEF pour 2021-2025 s'inspire de l'examen à mi-parcours du programme de pays précédent ; d'une analyse des défis majeurs à relever eu égard aux enfants s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable et de la qualité du financement public des services destinés aux enfants<sup>8</sup> ; de l'évaluation du programme de pays ; de l'analyse commune de pays établie par l'Organisation des Nations Unies ; et du processus mené par le Gouvernement pour l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025), sur lequel est aligné le programme de pays de l'UNICEF. Les participants aux examens, études et processus étaient notamment des partenaires du Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies, des partenaires internationaux de développement, des universités, des syndicats et des représentants du secteur privé et de la société civile, y compris des jeunes.

13. Appliquant les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, l'UNICEF a adopté une approche multisectorielle et pluripartite, prenant en compte les besoins

<sup>8</sup> UNICEF, « Analyse de situation des enfants en Tunisie 2020 » (mai 2020).

des enfants tout au long de leur vie, afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience pour surmonter les obstacles. Cette approche a porté ses fruits et se poursuivra, l'accent étant mis sur la sensibilisation et l'amplification aux fins d'une transposition durable à une plus grande échelle. Conformément aux enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays, le nouveau programme de pays continue à mettre l'accent sur l'équité, l'inclusion et le genre ainsi que sur la participation et le développement des adolescents.

14. La justification des priorités de programme définies découle de :

a) L'identification des domaines d'accélération dans lesquels des actions concertées sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable axés sur les enfants qui sont des priorités nationales ;

b) L'accent mis sur la réduction des écarts, des obstacles et des risques en matière d'équité identifiés grâce aux analyses de situation et aux théories du changement ;

c) Les avantages comparatifs de l'UNICEF et les possibilités de synergies avec d'autres organismes des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec les partenaires de développement.

15. Les composantes du programme sont les suivantes : a) développement socio-économique inclusif pour les enfants ; b) institutions responsables garantissant l'accès des enfants à la justice ; c) systèmes efficaces d'éducation, de santé et de protection; d) gestion durable de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), ainsi que des risques environnementaux et des risques de catastrophes et autres crises ; e) efficacité du programme.

### **Priorités du programme et partenariats**

16. Les priorités et les partenariats définis dans le programme s'inspirent de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les composantes du programme contribuent au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et au Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique et à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Les priorités et les partenariats définis dans le programme appuient la réalisation des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025, qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable. Le programme de pays contribuera à la réalisation du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Consciente de l'étendue et de la force de la présence des Nations Unies en Tunisie, l'UNICEF utilisera ses avantages comparatifs pour promouvoir des partenariats de collaboration aux fins de la programmation des activités d'autres entités des Nations Unies consacrées à des questions relatives aux droits des enfants et des femmes, y compris en ce qui concerne les enfants en situation de déplacement, le travail des enfants, la santé maternelle, la santé des adolescents et la santé mentale, la violence fondée sur le genre, l'inclusion des enfants handicapés et la décentralisation. Les composantes du programme ont une envergure nationale. L'objectif général est d'accélérer la réalisation des objectifs prioritaires du Gouvernement en matière de développement durable, en mettant l'accent sur les

objectifs adaptés aux enfants, la réduction des injustices et des inégalités de genre et l'amélioration de la durabilité, notamment grâce à la préparation aux crises.

17. Le programme est basé sur la théorie du changement suivante :

- a) Si les politiques et les budgets publics sont plus sensibles à l'enfance et à l'équité ;
- b) Si le système de protection sociale comporte un pilier « enfants » axé sur le quintile de richesse le plus bas ;
- c) Si les systèmes de protection et de justice pour les enfants ayant affaire à la justice sont renforcés ;
- d) Si la société civile fonde son action sur la participation et les droits des enfants et se mobilise en faveur de cet objectif ;
- e) Si les acquis de l'apprentissage faisant appel à des stratégies multiples sont améliorés de l'enseignement préprimaire jusqu'à l'enseignement secondaire, y compris pour les adolescents non scolarisés ;
- f) Si les personnes qui s'occupent de jeunes enfants ont accès à des services complets de qualité ;
- g) Si la violence contre les enfants est réduite et si les cas sont gérés efficacement ;
- h) Si les systèmes visant à améliorer et à maintenir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène sont renforcés ;
- i) Si les institutions responsables prennent des mesures efficaces et respectueuses de l'environnement pour faire face aux risques de catastrophes et autres crises, toutes les filles et tous les garçons en Tunisie, en particulier les plus vulnérables, pourront alors exercer plus facilement leurs droits et faire des progrès notables vers la réalisation des objectifs de développement durable liés aux enfants.

18. L'hypothèse sous-jacente est que le Gouvernement continuera à donner la priorité aux investissements et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux qui concernent les enfants, en privilégiant la réduction des disparités socio-économiques et géographiques et la mise en œuvre de réformes structurelles. Les stratégies du programme ont été conçues pour réduire ou atténuer un ensemble de risques reconnus, notamment l'impact de la pandémie de COVID-19, les crises internes et externes et l'instabilité politique.

19. Pour accélérer les résultats dans les domaines prioritaires identifiés, cinq stratégies transversales communes à la théorie du changement seront mises en œuvre au titre du programme, consistant à : a) appuyer le renforcement des systèmes ; b) générer et analyser les données et les éléments probants aux fins de la sensibilisation, de la planification et du suivi ; c) créer des synergies grâce à des approches multisectorielles et pluripartenaire, notamment pour la préparation aux crises ; d) tirer parti des partenariats et des ressources publiques et privées en faveur des enfants ; et e) mobiliser les communautés, y compris les adolescents, pour définir les interventions axées sur le développement à tous les niveaux.

### **Développement socio-économique inclusif en faveur des enfants**

20. Le résultat escompté pour cette composante du programme est que les institutions publiques mettent en œuvre des politiques publiques adaptées aux enfants, fondées sur des données probantes et tenant compte des risques, et que le financement public contribue à des résultats inclusifs, durables et solides qui profitent aux enfants les plus vulnérables. Le programme aidera le Gouvernement à générer des données,

notamment grâce à l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), à entreprendre des recherches et des analyses ventilées sur les multiples dimensions de l'inégalité, de la pauvreté et de la vulnérabilité, à évaluer la réalisation des objectifs de développement durable, et à renforcer les analyses participatives du secteur social et la planification axée sur l'équité.

21. L'UNICEF travaillera en partenariat avec des acteurs institutionnels de la protection sociale qui ont entrepris d'élaborer des systèmes et des outils dans le cadre de la réforme en cours du socle de protection sociale, en promouvant un pilier axé sur l'enfant et une approche fondée sur les droits, universelle, durable et résiliente face aux chocs. Le programme continuera à générer des données et des éléments probants aux fins de la concertation sur les politiques à mener pour mettre en place une allocation pour enfant à charge progressivement universelle et résiliente face aux crises et aux chocs, à soutenir les mécanismes permettant d'accroître les effets, la portée et la transparence des programmes de protection sociale en faveur des enfants les plus vulnérables, à tirer parti des ressources et des partenariats, et à renforcer la communication institutionnelle, le suivi, les mécanismes de retour d'information et l'interdépendance des données entre les secteurs sur la base de l'identifiant unique national.

22. Les stratégies visant à surmonter les obstacles identifiés consistent notamment à générer des éléments concrets, à offrir une expertise technique en matière de conseil et de sensibilisation, à influencer sur les priorités concernant les enfants qui sont définies dans la Vision 2030 du Gouvernement et le plan de développement quinquennal, et à tirer parti des ressources et des résultats en faveur des enfants avec les partenaires de développement, notamment en complément des réformes macroéconomiques, des subventions et de la protection sociale.

23. Les partenaires du programme incluent les ministères responsables du développement, des finances et des affaires sociales, l'Institut national de la statistique, le PNUD et d'autres entités des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement et de coopération Sud-Sud aux fins d'approches de financement innovantes et de pratiques optimales.

### **Institutions responsables garantissant l'accès des enfants à la justice**

24. Le résultat prévu pour cette composante du programme est que les institutions responsables sont soutenues par un cadre législatif harmonisé conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que par une société civile déterminée, afin de renforcer la protection des droits de l'enfant et la cohésion sociale. Le programme renforcera les capacités de la police, notamment des unités spécialisées dans la lutte contre la violence contre les femmes et les enfants, ainsi que celles des premiers intervenants et du personnel judiciaire, et contribuera à la rationalisation et à la modernisation des protocoles et des procédures axés sur une gestion plus efficace, responsable et accessible de la prise en charge des enfants ayant affaire à la justice. L'accent sera également mis sur la communication, le plaidoyer et d'autres formes de soutien aux organisations de la société civile, au Parlement et aux médias afin de dynamiser l'engagement et les mesures en faveur des droits de chaque enfant, y compris de ceux qui sont en situation de handicap, et permettent la participation des enfants et des adolescents aux discussions sur des sujets qui les concernent.

25. Les stratégies de programme identifiées dans la théorie du changement incluent les conseils techniques d'experts et la formation, ainsi que le plaidoyer et la communication en vue de faire changer les normes et comportements sociaux. Les principaux partenaires sont le Parlement et les ministères de la justice, de l'intérieur,

des affaires sociales, et de la femme, de la famille et des personnes âgées, le PNUD, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, la société civile, y compris les groupes d'enfants et de jeunes, et les médias.

### **Systèmes d'éducation, de santé et de protection efficaces**

26. Le résultat escompté pour cette composante du programme est que les systèmes d'éducation, de santé et de protection sont résilients, assurent un accès équitable et de qualité et favorisent la participation effective et inclusive des enfants et de leurs familles.

27. Cette composante du programme visera à surmonter les obstacles à l'amélioration des résultats d'apprentissage et des taux d'achèvement des études secondaires, notamment pour les filles et les garçons issus de groupes socio-économiques et de régions marginalisés. Elle privilégiera les systèmes de formation et d'évaluation du personnel éducatif, la réforme des programmes scolaires, une pédagogie inclusive et participative et le développement de l'autonomie fonctionnelle des enfants dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation à élaborer des mesures d'adaptation, notamment pour l'apprentissage mixte, afin de faire face à la crise de la COVID-19 et à d'autres crises. L'organisation plaidera en faveur d'autres possibilités de réinsertion pour les adolescents non scolarisés les plus vulnérables, notamment grâce au modèle actuel d'éducation de la deuxième chance. Cette composante visera à encourager l'autonomisation et la participation inclusive des adolescents et à renforcer les alliances public-privé, en s'appuyant sur l'initiative du Gouvernement en faveur de la jeunesse et sur le partenariat Génération sans limites.

28. Le soutien à la coordination, à la mobilisation des ressources et à l'exécution de la stratégie nationale de développement du jeune enfant restera un axe important du programme. Cette composante contribuera à la coordination institutionnalisée et au suivi intégré de la stratégie de développement de la petite enfance dans 11 ministères, en collaboration avec le secteur privé et les organisations de la société civile. L'UNICEF plaidera en faveur de l'extension des modèles d'éducation de la petite enfance qui ont fait leurs preuves et appuiera les services innovants et intégrés de parentalité positive. La composante santé du programme sera axée sur l'élargissement de la couverture vaccinale complète et la possible arrivée d'un vaccin contre la COVID-19 par le biais de services d'achat au niveau mondial, le renforcement de la gestion de l'approvisionnement par la chaîne du froid et la mise en œuvre d'approches de génération de la demande pour mobiliser une plus grande participation à la vaccination, en remédiant aux obstacles aussi bien à l'offre qu'à la demande là où les taux sont les plus faibles. Cette composante encouragera également la sensibilisation à la bonne nutrition, aux modes de vie sains et à l'accroissement de l'allaitement maternel, et les pratiques en la matière.

29. L'UNICEF renforcera les capacités nationales dans les domaines de la prévention, de la détection rapide des cas et de la riposte à la violence contre les enfants, ainsi que les synergies avec les programmes nationaux sur la violence de genre. Les priorités du programme consisteront à renforcer les services de protection nationale et les effectifs des services sociaux, à soutenir l'institutionnalisation de mécanismes de coordination multisectoriels, y compris la mise en place d'un système numérique intégré d'information et d'orientation, à encourager la mobilisation communautaire et le changement des normes et des comportements sociaux, à promouvoir l'égalité des genres, l'appropriation des services sociaux et la participation de la communauté à la prévention de la violence contre les enfants et de la violence fondée sur le genre, et à renforcer les partenariats avec le secteur privé et



la société civile, comme cela a été amorcé avec succès durant la riposte à la COVID-19.

30. Parmi les partenaires concernés figurent des institutions gouvernementales telles que les ministères de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle ; de la femme, de la famille et des personnes âgées et de la santé, ainsi que d'autres entités des Nations Unies, le Partenariat mondial pour l'éducation, le Gavi, l'Alliance du vaccin, le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, la Banque mondiale et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, des organisations de la société civile, des défenseurs et des acteurs influents du secteur public et des médias sociaux et le secteur privé.

**Gestion durable de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des risques environnementaux et des risques de catastrophes et autres crises**

31. Le résultat escompté pour cette composante est que les institutions et les communautés nationales assurent une gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement qui soit sensible aux enfants, équitable, transparente et durable, ainsi qu'une préparation et une réponse adéquates aux risques humanitaires. L'UNICEF s'associera à d'autres entités des Nations Unies pour renforcer les capacités et les outils des acteurs publics et privés et de la société civile en vue d'une gestion efficace et sûre des ressources en eau pour que l'eau potable soit disponible et conservée de manière équitable et adéquate afin de réduire les risques de pénurie, d'épidémie et d'autres facteurs environnementaux défavorables. Les activités relatives au programme comprendront également l'éducation écologique et la mobilisation sociale. Cette composante du programme permettra d'apporter un soutien technique à l'analyse multisectorielle et à la concertation liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous (WASH), ainsi qu'à l'amélioration des normes multisectorielles dans ce domaine. Une attention particulière sera accordée au renforcement de l'accès des écoliers à l'eau potable, à l'hygiène et aux installations sanitaires répondant à des normes adéquates pour les filles et les garçons, y compris celles et ceux qui sont en situation de handicap.

32. Cette composante du programme prévoira le renforcement des capacités de gestion de l'environnement grâce à un travail coordonné mené dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'accent sera mis sur la capacité des parties prenantes à assurer une préparation et une riposte coordonnées et multisectorielles aux situations d'urgence et sur la mobilisation de la population face aux risques d'inondation, de pénurie d'eau, d'épidémie et d'autres crises.

33. Les partenaires comprennent de nombreux ministères, d'autres entités des Nations Unies et des organisations de la société civile intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de l'environnement et de l'action humanitaire, ainsi que des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Les partenaires du secteur privé, en particulier les jeunes entreprises, ainsi que les médias et les organisations de la société civile, seront des partenaires pour assurer la communication relative aux risques, la responsabilité à l'égard des populations touchées et la participation des enfants, des jeunes, des communautés et des entreprises à l'action pour l'éducation dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et la mobilisation en faveur de l'environnement.

## Efficacité du programme

34. Le résultat escompté pour cette composante est que la planification, le financement et la gestion du programme de pays répondent aux normes en matière de programmation de qualité afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants. L'accent est mis sur les conditions qui favorisent la gestion, la coordination et l'exécution du programme de pays grâce aux orientations techniques et à l'assurance qualité quant à la planification, à la budgétisation, à l'exécution, au suivi et à l'établissement de rapports relatifs au programme. Cette composante assure également l'assurance qualité pour ce qui est de l'application des priorités et des stratégies transversales, notamment les droits humains, l'équité, l'inclusion, des programmes soucieux de l'égalité des genres et tenant compte des risques et la collaboration avec les partenaires de développement dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

35. Les partenariats et la mobilisation des ressources sont essentiels à l'efficacité du programme. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources, l'UNICEF redoublera d'efforts pour obtenir des résultats, assurer sa visibilité et rester un partenaire crédible et fiable des activités de développement favorisant la durabilité. Des possibilités seront explorées avec de nouveaux partenaires grâce à l'élargissement de l'initiative « Les entreprises au service des résultats » ainsi qu'avec les comités nationaux pour l'UNICEF, grâce aux portefeuilles de partenaires de développement du secteur privé et à la coopération Sud-Sud. L'UNICEF continuera à mobiliser des ressources en faveur des enfants par l'intermédiaire de partenaires bilatéraux et multilatéraux, du secteur privé et des institutions financières internationales.

### Tableau récapitulatif du budget<sup>a</sup>

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Développement socio-économique inclusif en faveur des enfants	350	1 250	1 600
Institutions responsables garantissant l'accès des enfants à la justice	966	1 250	2 216
Systèmes d'éducation, de santé et de protection efficaces	2 298	19 250	21 548
Gestion durable de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des risques environnementaux et des risques de catastrophes et autres crises	966	2 750	3 716
Efficacité du programme	250	500	750
<b>Total</b>	<b>4 830</b>	<b>25 000</b>	<b>29 830</b>

<sup>a</sup> Les fonds recueillis pour d'éventuelles crises humanitaires ne sont pas inclus dans ce tableau.

## Administration du programme et gestion des risques

36. Le présent document résume les contributions de l'UNICEF aux priorités nationales liées aux objectifs de développement durable en faveur des enfants en Tunisie. Il constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux ressources attribuées au

programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF. Le Ministère des affaires étrangères est responsable de la coordination du programme de pays et, avec le Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement, préside le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF est l'organisme de facilitation pour les composantes éducation et protection sociale de la réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

37. Le programme de pays tient compte des risques et comprend des mesures de contrôle interne, de gouvernance et d'atténuation qui couvrent les risques opérationnels et programmatiques. Chaque année, les risques sont réévalués et un plan de gestion des risques est mis en œuvre. Les mesures d'atténuation prévues associent le renforcement des capacités au suivi, à la surveillance et à des mesures correctrices.

38. Les risques externes sont l'instabilité politique, la persistance de tendances macroéconomiques défavorables et une réduction de l'aide publique au développement (APD) apportées à la Tunisie. La concrétisation de ces risques pourrait entraver considérablement le succès des réformes socio-économiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités monétaires et multidimensionnelles. Les changements climatiques, qui aggraveront la pénurie d'eau, les inondations et la dégradation de l'environnement, constituent un autre risque externe. Ces deux types de risques externes peuvent entraîner des tensions internes et des déplacements de populations et d'enfants en situation de déplacement. Les mesures d'atténuation prévues par le programme incluent la mobilisation en faveur des règles de fonctionnement, des budgets et des systèmes, la communication, et le recours aux partenariats pour donner la priorité aux droits des enfants et des adolescents. L'UNICEF continuera à préconiser un investissement de l'APD en faveur des enfants les plus vulnérables et utilisera également son expertise en matière de gestion des risques pour renforcer le financement public en faveur des enfants dans toutes les composantes du programme. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de la riposte à la COVID-19, l'UNICEF continuera à étayer les capacités en matière de communication relative aux risques, de mobilisation de la population et de préparation aux niveaux institutionnel et sectoriel.

39. L'UNICEF continuera à investir dans l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines. Les risques résultant de l'insuffisance des ressources allouées au programme seront traités dans le cadre de la stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources. Les risques liés à la gestion et à la responsabilité des transferts de fonds et de matériel seront atténués grâce à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Les risques liés aux faibles capacités du secteur privé pour ce qui est de la fourniture de services et de matériel seront atténués grâce à des mécanismes de surveillance précis et à une utilisation sélective de l'expertise régionale et mondiale de l'UNICEF. Les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles seront atténués grâce à un plan annuel de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires.

40. La stratégie relative aux activités d'appui du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025 sera mise en œuvre conformément au principe de reconnaissance mutuelle auquel adhèrent les organismes des Nations Unies, l'accent étant mis sur les quatre éléments principaux que sont les achats, le financement, l'administration et les ressources humaines, en vue d'appliquer les meilleures pratiques dans tous les organismes et de réduire les coûts de transaction.

## Suivi et évaluation

41. Le cadre de résultats du programme de pays contient des indicateurs spécifiques et mesurables, accompagnés de niveaux de référence et d'objectifs ventilés par âge et par genre, le cas échéant. La plupart des indicateurs sont identiques à ceux des objectifs de développement durable, du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF travaillera de manière concertée aux termes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de renforcer et de moderniser les systèmes nationaux de collecte, d'analyse, de suivi et de prise de décisions fondées sur les données par de multiples secteurs et partenaires. Il s'agira notamment des systèmes administratifs et des enquêtes périodiques telles que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Des éléments concrets seront utilisés pour suivre la situation des enfants, évaluer les progrès réalisés en matière d'équité et leur envergure et préconiser un ajustement des politiques, des stratégies et des budgets. Le suivi sera assuré de différentes manières, notamment avec le personnel et les partenaires de l'UNICEF et grâce à des mécanismes de suivi en temps réel recourant à la technologie, et en élargissant la desserte numérique afin d'accroître les possibilités de retour d'information émanant de la collectivité.

42. Le suivi des résultats du programme sera effectué grâce à des examens annuels conjoints avec le Gouvernement et les partenaires afin d'évaluer les progrès et d'identifier les changements concernant l'environnement dans lequel l'UNICEF opère et la situation des enfants, s'agissant notamment des risques et des goulets d'étranglement, ainsi que les nouvelles possibilités d'obtenir des résultats. Les examens annuels et les réunions de planification organisés avec le Gouvernement et les partenaires de développement concernant les programmes nationaux, le programme de pays de l'UNICEF et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable seront des plateformes importantes permettant d'assurer la pertinence continue grâce à l'adaptabilité. Tous les changements et ajustements nécessaires seront reflétés de manière continue dans la théorie du changement énoncée dans le programme de pays.

43. L'UNICEF a préparé un plan d'évaluation chiffré quinquennal qui comprend trois évaluations formatives : a) la mesure du niveau atteint par les enfants d'âge préscolaire ; b) le programme de réintégration « Deuxième chance » ; et c) le programme de protection sociale inclusif. Il sera également procédé à un examen du programme de pays sous l'angle de l'égalité des genres et à une évaluation globale. L'UNICEF établira des plans annuels pour garantir des investissements rationnels et judicieux en faveur de la recherche et de l'évaluation.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Programme de coopération entre la Tunisie et l'UNICEF, 2021-2025

**Convention relative aux droits de l'enfant** : articles 2 à 6, 9, 10, 12, 13, 17 à 20, 23, 24, 26 à 29, 31, 33, 34, 36, 37, 40 et 42

**Priorités nationales** : Objectifs de développement durable nos 1, 3 à 5, 10, 13 et 16

**Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF**

D'ici à la fin de 2025 :

1. Les institutions, menant des politiques publiques efficaces et tenant compte des risques en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, mettent les ressources du pays au service d'un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et générateur d'emplois décents, notamment pour les plus vulnérables.
2. Des institutions responsables étayées par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées garantissent le renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains, la cohésion sociale et la justice, en particulier pour les plus vulnérables, conformément aux conventions et aux normes internationales et en complémentarité et en interdépendance avec les initiatives de développement inclusif et durable.
3. Les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et garantissent un accès équitable à des services de qualité, en particulier pour les plus vulnérables, ainsi que la participation effective de la population.
4. Tous les acteurs impliqués assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et des territoires, et améliorent leur résilience et leur adaptation, ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques.

**Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF** : cibles 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 3.8.1, 4.1.1, 6.b.1, 6.1.1, 6.2.1, 11.3.2, 13.2.1, 15.a.1 et 16.3.1 des objectifs de développement durable

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021** : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à la fin de 2025, les institutions publiques mettent en œuvre des politiques publiques adaptées aux enfants, fondées sur des	Nombre et pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté, selon les critères nationaux de pauvreté monétaire	Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages	1.1 La Vision nationale 2030, le plan quinquennal de développement national et les stratégies, politiques, budgets et partenariats sont adaptés aux	Ministères de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement ; des affaires sociales ;	350	1 250	1 600

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
données probantes et tenant compte des risques, et que le financement public contribue à des résultats inclusifs, durables et solides qui profitent aux enfants les plus vulnérables.	NR : 688 000 ; 21% (2015) NC : 600 000 ; 15%  Pourcentage des dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation et/ou à la protection sociale, bénéficiant aux enfants vivant dans les régions les plus pauvres et/ou appartenant au quintile le plus pauvre NR : 14 % (éducation) NC : 20 % (éducation)  UNICEF : Nombre d'enfants couverts par les systèmes de protection sociale NR : 1 265 000 ; 40% (2019) NC : 2 200 000 ; 55%	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)	enfants à l'appui des objectifs de développement durable et visent à réduire les inégalités socio-économique et environnementale qui touchent les enfants.  1.2 Les réformes du système de protection sociale comprennent un pilier fondé sur les droits, progressivement universel, durable, résilient face aux chocs et axé sur l'enfant, et les outils nécessaires à sa mise en œuvre.	de la santé et de l'éducation Institut national de la statistique Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Groupe de la Banque mondiale Partenaires de développement			
2. D'ici à la fin de 2025, les institutions responsables sont soutenues par un cadre législatif harmonisé conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que par une société civile engagée en vue de renforcer la protection des droits de	Proportion d'enfants ayant affaire à la justice et à des instances administratives qui bénéficient d'un accès à la justice adapté aux enfants et tenant compte des questions de genre NR : 53 % (2019) NC : 75 %  Les plates-formes ou mécanismes de communication et de mobilisation de la population soutenus par l'UNICEF répondent à des normes de qualité pour	Données administratives Rapports de suivi des institutions et de la société civile	2.1 La police, les unités spécialisées, les premiers intervenants, le personnel judiciaire et le système de justice pour mineurs sont dotés de capacités, de protocoles et de procédures permettant une gestion efficace, responsable et accessible des cas d'enfants ayant affaire à la justice.  2.2 La société civile, le Parlement et les médias promeuvent activement les droits des adolescents et des enfants, notamment en les faisant participer à des	Ministères de la justice ; de l'intérieur ; des affaires sociales ; et de la femme, de la famille et des personnes âgées Parlement PNUD Partenaires de développement Organisations de la société civile, groupes d'enfants et de jeunes	966	1 250	2 216

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
l'enfant et la cohésion sociale.	toutes les priorités en matière de développement NR : Niveau 2 NC : Niveau 3		discussions sur des sujets qui les concernent.	Médias			
3. D'ici à la fin de 2025, les systèmes d'éducation, de santé et de protection sont résilients, assurent un accès équitable et de qualité et favorisent la participation effective et inclusive des enfants et de leurs familles.	Niveau moyen des acquis scolaires dans les matières principales, par groupe d'âge et par sexe Compétences fondamentales en lecture : NR : garçons - 65% ; Filles - 67% (2018) NC : garçons - 72% ; Filles - 74%  Compétences fondamentales en mathématiques : NR : garçons - 30% ; Filles - 26 % (2018) NC : Garçons - 50 % ; Filles - 48 %  Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire, par sexe NR : Garçons - 68% ; Filles - 80 % (2018) NC : Garçons - 75 % ; Filles - 85 %  Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtements corporels et/ou des violences psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours	Enquête en grappes à indicateurs multiples Systèmes d'information sur l'éducation et la santé	3.1 Les systèmes de formation et d'évaluation du personnel éducatif et des programmes scolaires sont renforcés, notamment pour l'apprentissage mixte, la pédagogie inclusive et participative, la sensibilité aux questions de genre et l'autonomie fonctionnelle des enfants à l'école. 3.2 Des approches innovantes, multisectorielles, flexibles et tenant compte des questions de genre, qui répondent aux besoins et aux droits des enfants scolarisés et des adolescents non scolarisés, employés ou en formation, sont testées et évaluées en vue d'une mise à l'échelle avec les partenaires. 3.3 Les investissements et les mécanismes nationaux multisectoriels et pluripartenaires donnent la priorité au développement de la petite enfance, y compris l'éducation, la santé, la nutrition, la protection et les soins adaptés, en mettant l'accent sur les enfants les plus vulnérables et leurs familles.	Ministères de l'éducation ; de la femme, de la famille et des personnes âgées ; de la santé ; des affaires sociales ; et de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Organisation internationale du Travail ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Banque mondiale Partenaires de développement Partenariat mondial pour l'éducation Gavi, l'Alliance du Vaccin Organisations de la société civile	2 298	19 250	21 548

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>du mois précédent, par âge et par sexe</p> <p>NR : Garçons - 89% ; Filles - 87%</p> <p>NC : Garçons - 75% ; Filles - 75%</p> <p>Écart de performance par quintile (le plus riche, le plus pauvre) et niveau d'éducation de la mère (supérieur, aucun) par rapport à l'indice de développement de la petite enfance</p> <p>NR : (2018)</p> <p>a) Pourcentage d'enfants qui sont en voie de réaliser leur potentiel de développement : 82%.</p> <p>b) Écart entre les quintiles : 16 points</p> <p>c) Disparités dans l'accès à l'éducation des mères : 19 points</p> <p>NC :</p> <p>a) Pourcentage d'enfants qui sont en voie de réaliser leur potentiel de développement : 87%.</p> <p>b) Écart entre les quintiles : 8 points</p> <p>c) Disparités dans l'accès à l'éducation de la mère : 10 points</p> <p>Pourcentage d'enfants (24-35 mois) qui ont reçu une deuxième et/ou une troisième dose de vaccin</p>		<p>3.4 Les services nationaux et les services sociaux sont renforcés aux fins de la prévention, de l'identification rapide, du traitement et du suivi des cas de violence contre les filles et les garçons et utilisent un système d'orientation numérisé et intégré.</p>	Secteur privé			



Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	contre la rougeole au niveau national NR : 74% (2018) NC : 90 %						
4. D'ici à la fin de 2025, les institutions et les communautés nationales assurent une gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et de l'environnement adaptée aux enfants, équitable, transparente et durable, ainsi qu'une préparation et une réponse adéquates aux risques de catastrophes et autres crises.	Pourcentage de la population utilisant un service d'approvisionnement en eau potable géré en toute sécurité dans leur communauté NR : 57% (2018) NC : 70%  Pourcentage d'écoles disposant de services de base en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène NR : 57 % (2016) NC : 75 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	4.1 Les parties prenantes du secteur WASH ont renforcé leurs capacités en termes d'analyse sectorielle, de dialogue politique et d'amélioration des normes WASH, et pour ce qui est de l'utilisation équitable, efficace et durable de l'eau, pour faire face à la pénurie d'eau et promouvoir la durabilité environnementale.  4.2 Les mécanismes de préparation et les capacités d'intervention des parties prenantes sont renforcés pour gérer les risques humanitaires selon une perspective axée sur les enfants et tenant compte des questions de genre.	Ministères de l'environnement ; de l'agriculture ; de l'équipement ; de l'éducation ; de la santé ; de la femme, de la famille et des personnes âgées ; et des affaires locales  Office national de la protection civile PNUD, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  Organisations de la société civile Secteur privé Partenaires de développement	966	2 750	3 716
5. D'ici à la fin de 2025, la planification, le financement et la gestion du programme de pays répondent aux normes en matière de programmation de qualité afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants.	Pourcentage des principales mesures d'efficacité dans le tableau de bord des résultats satisfaisant aux critères de classement élevé NR : 75 % (2019) NC : > 85 %	Système de gestion des performances de l'UNICEF (InSight)	5.1 Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des capacités, des outils, des partenariats et des ressources nécessaires pour concevoir, financer et gérer efficacement le programme de pays, qui est axé sur les	Ministère des affaires étrangères  Partenaires de développement  Organisations de la société civile Secteur privé	250	500	750

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage de ressources (autres que les ressources de base) mobilisées par rapport au plafond approuvé (NR) (68) (NC): &gt; 80 %</p> <p>Nombre d'entreprises fournissant actifs de base, solutions innovantes et expertise NR : 4 (2020) C : 20</p>	InSight	risques et l'équité et tient compte des questions de genre.				
<b>Montant total des ressources</b>					<b>4 830</b>	<b>25 000</b>	<b>29 830</b>